

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014

Conseillers en exercice : 11

PRESENTS : MM. DARBON Hubert, Maire, PERRIN François, adjoints
M. GAILLARD Roland, Mme VANDROUX Laurence, M. BAILLY Emmanuel,
M. ROUX Jean-Paul, Mme RAGUET Amandine, M. MATHIEU Pascal,
Mme LOREAUD Claudine

Conseillers présents : 9

Absents excusés : M. BREGAND Jacky adjoints
Mme FRELIN Isabelle

Date de convocation :

05/12/2014

Date d'affichage :

16/12/2014

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme VANDROUX Laurence

L'an deux mil quatorze le onze décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune des Planches près Arbois légalement convoqué le cinq décembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu de ses séances, sous la présidence de M. DARBON Hubert, Maire.

ORDRE du JOUR

- 1 – Eau : adhésion SIDEC
- 2 – ONF : Concession en forêt communale
- 3 – Tarifs taxe de séjour 2015
- 4 – Tarif droit de chasse 2015
- 5 – Tarifs assainissement 2015
- 6 – Tarifs eau 2015
- 7 – Tarifs ordures ménagères 2015
- 8 – Demandes de subventions
- 9 – Questions diverses

* * *

Après l'appel des conseillers, la nomination du secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Eau : adhésion SIDEC

Le Maire présente les tarifs de l'adhésion aux services du SIDEC pour la gestion des équipements d'alimentation en eau potable. Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir, pour les années 2015, 2016, 2017 et 2018 l'adhésion 1 : recherche de fuites. Il prend acte que la contribution financière pour cette adhésion se décompose comme suit :

- Cotisation exonérée de TVA : 845,20 €
 - Services associés – montant TTC = nettoyage du réservoir : 340 €
- Soit un montant total de 1 185,20 €

2 – ONF : Concession en forêt communale

La concession en forêt communale signée avec le Gaec des Mondenons est arrivée à expiration. M. Cattet Sylvian demande le renouvellement de cette concession (parcelle N°18a). Le conseil, après en avoir délibéré autorise le maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant. La redevance annuelle est fixée à 75 €. Cette redevance sera révisée tous les ans.

3 – Tarifs taxe de séjour 2015

Il est décidé de ne pas modifier les tarifs pour 2015, à savoir :

Hôtel : 1 € par personne et par jour,

Gîte meublé, chambres d'hôtes : 0,50 € par personne et par jour,

Gîte d'étape collectif : 0,30 € par personne et par jour,

Assortis des exonérations légales.

4 – Tarif droit de chasse 2015

A l'unanimité, il est décidé de maintenir le droit de chasse pour l'année 2015 à 100 €.

5 – Tarifs assainissement 2015

Cette année, le budget de fonctionnement devrait approximativement atteindre l'équilibre.

Par précaution, le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs en 2015 de 1,5 %. La taxe sur la rénovation des réseaux fixée par l'agence de l'eau augmente légèrement.

| | | |
|---------------------------------------|----------|--------------------|
| - Part fixe par foyer : | 130,00 € | (128,00 € en 2014) |
| - Part modulable par habitant : | 17,00 € | (16,80 € en 2014) |
| - Taxe agence de l'eau par habitant : | 5,83 € | (5,20 € en 2014) |

6 – Tarifs eau 2015

Le bilan de l'année 2014 devrait être déficitaire d'environ 4 000 € sur le fonctionnement, à cause des réparations effectuées cette année sur le réseau et à cause du changement de compteur défectueux.

Le montant des redevances actuel ne permet pas de faire face aux dépenses courantes.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide donc d'augmenter les tarifs en 2015 (hormis la taxe sur la rénovation des réseaux) comme suit :

| | | |
|---------------------------------------|----------|-------------------|
| - Part fixe par foyer : | 105,00 € | (94,00 € en 2014) |
| - Part modulable par habitant : | 11,00 € | (8,80 € en 2014) |
| - Taxe agence de l'eau par habitant : | 10,30 € | (10,68 en 2014) |

Il faut noter que cette augmentation ne suffira pas et qu'il sera encore nécessaire d'augmenter ces tarifs les années prochaines.

7 – Tarifs ordures ménagères 2015

Le SICTOM n'augmentera pas son tarif par personne en 2015.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs en 2015 soit :

- Redevance part fixe 45 € par foyer
- Part modulable 35 € par habitant

8 – Demandes de subventions

Le conseil décide à l'unanimité de donner une subvention de 50 € à l'Association des Pupilles de L'Enseignement Public du Jura.

9 – Questions diverses

Le conseil constate qu'une habitante réside dans une caravane. Il accepte cette situation pour des raisons sociales mais rappelle que le camping est interdit dans un site classé.

L'extension du réseau d'éclairage public est en cours. L'enfouissement a été réalisé et la pose des réverbères devrait être réalisée prochainement.

Mme LOREAUD Claudine souhaiterait que des barrières soient installées en bordure de rivière à proximité de l'abri bus. Le site étant dangereux pour les enfants en période de crues. Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance : Mme VANDROUX Laurence